

Subventions : la part du lion à la culture et aux traditions

Plus de 1,2 M€ ont été attribués aux associations en conseil municipal. L'opposition s'est abstenue



Seule la forte baisse de la subvention accordée à Arles Association a fait débat, hier, notamment entre Patrick de Carolis et Nicolas Koukas.

/PHOTOS JÉRÔME REY

Après un peu plus de 500 000€ distribués aux clubs sportifs il y a un mois et demi, les élus du conseil municipal ont offert une deuxième tournée hier aux associations œuvrant dans tous les autres domaines. Cette fois, c'est plus de 1,2 million d'euros qui ont été distribués.

Et c'est la culture qui se taille la part du lion, avec 658 350€, soit la moitié du pactole. Festival phare de l'été arlésien à la renommée internationale, Les Rencontres de la photo engloutissent à elles seules 300 000€ d'aide communale. Les Suds à Arles, l'autre événement qui fait parler de la ville en juillet, profitent de 80 000€. Avec 237 000€ de subventions attribuées, les structures identifiées aux traditions provençales et aux tauro-

machies sont également très bien loties. Festiv'Arles (Règne d'Arles, Fête du costume, etc.) et le Comité de la Feria en sont les représentants les plus soutenus, avec respectivement 75 000€ et 60 000€. C'est la transition écologique et les espaces naturels qui forment le troisième poste de dépense de la Ville en termes de subventions : une enveloppe de 109 400€ est dédiée cette année aux associations qui s'y consacrent (dont 80 000€ rien que pour les Amis des Marais du Vigueirat).

"Après un troisième versement prévu pour le mois de mai, le total de l'aide financière apportée par la Ville aux associations dépassera les 2 millions d'euros sur l'année", a établi Patrick de Carolis, le maire. *À ce jour, neuf associations sur dix sont subvention-*

nées". Une manne qui augmente de 150 000€ par rapport à l'année précédente, "malgré un budget contraint", a souligné l'édile.

Un argument qui n'a pas convaincu l'ensemble des élus d'opposition, qui, "pour ne pas tomber dans le piège de la zizanie qui consisterait à débattre de chaque subvention accordée", dit Cyril Girard, ont choisi de s'abstenir sur les 13 délibérations soumises au vote. "Vous semblez penser que les associations doivent être au service de votre projet politique, a néanmoins commenté le conseiller municipal du groupe Changeons d'avenir. *Le vôtre est libéral, le nôtre est social. Ainsi vous exprimez un manque d'intérêt pour des structures qui travaillent dans les solidarités, pour une société apaisée et le vivre-*

semble".

Une critique attendue, également portée par l'élu communiste Jean-Frédéric Déjean, qui s'est cristallisée sur l'exemple d'Arles Association, qui gère la Maison de la vie associative: sa subvention est passée de 180 000€ en 2021 à 100 000€. Un coup de ciseau "symbolique", pour Mohamed Rafal (PS), que le maire a justifié: "L'association avait 235 000€ de trésorerie, a révélé Patrick de Carolis. *Trouvez-vous normal de théoriser de la sorte sur le dos des Arlésiens?*" Un débat qui aura permis à Jean-Michel Jalabert, premier adjoint, de souligner à l'adresse des contempteurs de la majorité "les visions totalement opposées que nous avons de la gestion des deniers publics".

Laurent RUGIERO

ET AUSSI

DES CHANTIERS AUX ARCHIVES

Les archives municipales abritent plus de trois kilomètres linéaires de documents, du XII^e siècle à nos jours. Des campagnes de restauration sont fréquemment nécessaires. Cette année, l'opération concerne des registres de délibérations du conseil municipal, des listes électorales et de recensements de la population sur la période 1880-1931. Le coût prévisionnel est de 238 0€. Les élus ont donné mandat au maire de solliciter une aide de 50 % auprès du Département. Pour la numérisation d'autres documents, c'est à la Drac (Direction régionale des affaires culturelles) qu'il sera fait appel. Des archives de la période napoléonienne, un ensemble de photographies aériennes pour la période 1948-1968 et une partie de la collection des magazines d'information municipale vont être convertis pour la somme de 321€. Là encore, c'est la moitié qui sera demandée.

Des écoliers de Raphèle iront à Moulès

Jusqu'alors, la carte scolaire à Arles ne concernait pas Raphèle. C'est désormais chose faite, puisque "pour essayer de sauver une classe menacée de fermeture à la prochaine rentrée à l'école de Moulès", Frédéric Imbert, adjoint à l'éducation, a proposé hier la modification des périmètres scolaires des deux hameaux. De la sorte, une dizaine d'enfants résidents du lotissement raphélois du "Clos de Bellombre", à l'extrême est du village, devrait intégrer l'établissement moulésien. Leurs parents ont donné leur accord à cette "solution la plus appropriée" que les élus ont approuvé à l'unanimité. Raphèle compte trois écoles (deux primaires, une maternelle).

Le cimetière de Mas-Thibert sera agrandi

De l'aveu de l'adjoint aux cimetières, Guy Rouvière, celui de Mas-Thibert "a atteint ses limites" en termes de capacité. Pour que les habitants du hameau camarguais puissent continuer à veiller décemment sur leurs défunts, il va falloir pousser les murs: 7 places sont disponibles, alors qu'une moyenne de 9 ventes de concessions a été enregistrée les années précédentes dans le carré musulman. La solution est d'agrandir le cimetière sur un terrain communal de 1 525 m² disponible à l'est. Le montant des travaux est estimé à 300 000€. La délibération a été adoptée à l'unanimité. "Il est désolant de ne pas avoir anticipé cette situation sous la mandature précédente", a glissé Patrick de Carolis.

Les Napoleons s'invitent à l'heure des questions diverses

Une fois l'ordre du jour évacué, Virginie Maris (Le Parti des Arlésiens) s'est fait l'écho *"d'interrogations"* concernant les Napoleons *"et la nature des rapports que la Ville entretient avec la société Momentum"*. Pour rappel, l'entreprise qui se place comme "un accélérateur de l'innovation" organise des conférences et des rencontres plus informelles, deux fois l'an, à Val d'Isère en hiver, à Arles l'été, dans des lieux patrimoniaux. Le droit d'entrée à ces sommets est payant, entre 3000 et 5000€, a rappelé Virginie Maris. Les Napoleons entendent s'installer durablement à Arles, ayant quasiment (sous compromis, la signature n'a pas encore été actée, a-t-on appris de Sophie Aspard) acquis l'ancienne école Portagnel.

La vente a été actée en conseil municipal en septembre 2018 après avis de France Domaine en février de la même année, pour un montant de 457 000€ *"soit 53 000€ de moins que l'estimation qu'en avait faite France Domaine"* a souligné Virginie Maris, demandant au maire d'expliquer pourquoi le prix est resté, depuis, inchangé, malgré *"des délibérations successives"* et une augmentation des prix de l'immobilier.

L'élue de l'opposition a aussi demandé des explications sur *"les incohérences"* (relevées notamment par nos confrères de *L'Arlésienne*) entre "la servitude d'usage" du lieu "pour des activités culturelles, pédagogiques et créatives", mentionnant la création de logement comme "accès-soire", et le permis de construire accordé en mai 2021 qui stipule la création d'un restaurant de 76 couverts et 19 chambres hôtelières. Enfin,

Virginie Maris a demandé à Patrick de Carolis de s'expliquer sur la mise à disposition gratuite des monuments en période estivale.

Refaisant l'historique, le maire a indiqué que c'est la délibération de septembre 2018 qui fait *"référence"* pour le prix de vente, en conformité avec la législation. Il a assuré que reconsidérer le prix *"n'aurait pas été judicieux pour la mairie, à moins de jouer contre son camp"*, estimant qu'*"au vu de l'état de vétusté de l'école Portagnel, ce bien perd continuellement de la valeur"*. Sur la servitude d'usage, Sophie Aspard a souligné que, qui dit chambres ne signifie pas hôtel, mais qu'elles *"étaient liées à l'activité que propose la société"*. Concernant la partie restauration, si l'adjointe au foncier et au patrimoine évoque bien la possibilité d'*"animations ouvertes au public"*, Patrick de Carolis entend *"vérifier à l'usage"*. *"Il y avait des limites précisées par l'ancienne municipalité que nous avons reprises à notre compte."*

Une ancienne municipalité que l'édile n'a pas manqué d'égratigner sur la question de la gratuité des lieux occupés, rappelant: *"nous nous sommes moulés sur ce qui se faisait auparavant"*. *"Les services de la Ville sont en train de travailler à une grille tarifaire des bâtiments communaux à des fins lucratives. Et le plus rapidement possible. Ça prend du temps car nous partons de zéro, il n'y avait pas de cadre. L'ancienne municipalité était sur ce point en dehors des clous, pour ne pas dire dans l'illégalité, en mettant à disposition des lieux de façon gratuite pour des entreprises de ce type."*

I.A.